

**Institut canadien d'information sur la santé**  
**Évaluation des incidences sur la vie privée**  
**de la Base de données sur les avortements thérapeutiques, 2003**

**Mise à jour**

**Mars 2011**

## Mise à jour de l'Évaluation des incidences sur la vie privée de la Base de données sur les avortements thérapeutiques de 2003

Approuvé par :



---

Jean-Marie Berthelot  
Vice-président, Programmes



---

Mimi Lepage  
Chef de la protection des renseignements  
personnels et avocate-conseil

Ottawa, mars 2011

## Contexte

La Base de données sur les avortements thérapeutiques, qui comprend des données des années civiles de 1994 à 2008, est tenue à jour par l'ICIS depuis la création de l'Institut en 1994. Hébergée dans un endroit sûr sur le réseau de l'ICIS, la base de données est accessible uniquement au personnel de la section des Avortements thérapeutique. La base de données est surtout alimentée à l'aide de données extraites de la Base de données sur les congés des patients (BDCP) et du Système national d'information sur les soins ambulatoires (SNISA) de l'ICIS. Parmi les autres sources de données de la Base de données sur les avortements thérapeutiques, mentionnons :

- les données de 2007 et 2008 de l'Alberta Ambulatory Care Reporting System (AACRS);
- les données agrégées sur les avortements pratiqués dans des cliniques de l'Alberta, fournies par le ministère de la Santé et du Bien-être de l'Alberta;
- les données agrégées sur les avortements pratiqués dans des cliniques privées de l'Ontario, fournies par le système de facturation de l'assurance-santé du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario sous forme de fichier électronique;
- les données agrégées sur les avortements pratiqués dans les hôpitaux et cliniques du Québec fournies par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec sous forme de fichier électronique;
- les données agrégées sur les avortements pratiqués dans des cliniques privées ailleurs au pays, fournies en format papier sur une base volontaire par les cliniques (sur demande).

Jusqu'en 2010, l'ICIS fournissait à Statistique Canada des extraits de données sur les avortements thérapeutiques de la BDCP et du SNISA ainsi que les données agrégées du Québec, de l'Ontario et des cliniques privées. La responsabilité d'analyser et de déclarer ces données incombait à Statistique Canada, qui détient actuellement des données dépersonnalisées sur les avortements thérapeutiques jusqu'à l'exercice 2006, inclusivement.

Pour en savoir plus, consultez le document *Évaluation des incidences sur la vie privée de la Base de données sur les avortements thérapeutiques* de juin 2003.

## Situation actuelle

En 2010, la responsabilité de la publication de rapports statistiques sur les données concernant les avortements thérapeutiques a été transférée de Statistique Canada à l'ICIS. Étant donné que la majorité des données requises sont extraites des bases de données actuelles de l'ICIS, il n'est plus nécessaire de tenir une base de données distincte pour héberger les données sur les avortements thérapeutiques. Les données seront plutôt extraites de la BDCP et du SNISA à l'aide de logiciels d'analyse statistique (SAS) pour servir ensuite à préparer les tableaux de base que l'ICIS publie sur son site Web. L'ICIS continuera d'entreposer dans un endroit sûr la base de données antérieure, qui comprend

des données dépersonnalisées sur les avortements thérapeutiques jusqu'à l'exercice 2008, inclusivement. Une décision par rapport à la période de conservation de la base de données antérieure doit être rendue en 2011-2012.

## **Gestion des données sur les avortements thérapeutiques à l'ICIS**

Toutes les demandes de données ou de rapport sont assujetties aux politiques de l'ICIS sur le respect de la vie privée et la confidentialité.

L'ICIS a mis sur pied un groupe de travail interne de la gestion des données sur les interruptions de grossesse. Le groupe tient des réunions périodiques afin de discuter des processus, pratiques et lignes directrices et de formuler des recommandations, en vue d'aider l'ICIS à évaluer si ses produits respectent les exigences législatives provinciales et sa propre politique sur le respect de la vie privée, surtout en ce qui concerne les données sur les interruptions de grossesse.

## **Conclusion**

Étant donné qu'il n'est plus nécessaire de tenir une base de données distincte sur les avortements thérapeutiques, la réalisation d'une évaluation distincte des incidences sur la vie privée n'est plus exigée. Ainsi, aucune autre mise à jour de *l'Évaluation des incidences sur la vie privée de la Base de données sur les avortements thérapeutiques de 2003* ne sera publiée. Si la situation devait évoluer, l'ICIS examinera l'exigence de réaliser une évaluation des incidences sur la vie privée en vertu de sa politique d'évaluation des incidences sur la vie privée.